

"Je Choisis Mes Pompes Funèbres" se structure en association

Afin de rassembler le plus grand nombre (personnes civiles, opérateurs funéraires, fournisseurs...) et de mener des actions collectives percutantes, le mouvement "Je Choisis Mes Pompes Funèbres" se structure en association à but non lucratif. Son seul et unique but est de dénoncer et de faire respecter l'interdiction des partenariats, quels qu'ils soient, entre les banques, assurances, mutuelles, plateaux d'assistance et groupements funéraires, afin que les familles en deuil et souscripteurs de contrats obsèques soient libres de choisir leur entreprise de pompes funèbres.



Ophélie Chauffert.



Résonance : Ophélie Chauffert, vous présidez l'association "Je Choisis Mes Pompes Funèbres" (JCMPF). Parlez-nous de sa structure.

Ophélie Chauffert : L'association a été créée début novembre. Son bureau est actuellement composé de trois membres : Véronique Bertrand (secrétaire), Gilles Dhénaut (trésorier) et moi-même (présidente). Nous sommes tous trois gérants d'entreprises funéraires indépendantes et convaincus par cette cause juste et légitime pour les familles en deuil et vitale pour l'avenir de notre profession. La composition du bureau peut évoluer. Les personnes qui souhaitent s'investir pour cette cause sont les bienvenues.

L'association a pour objet (copie des statuts, en toute transparence) :

... de faire respecter les dispositions en vigueur relatives à la liberté de choix de l'opérateur funéraire, et de faire évoluer les normes en la matière afin de renforcer cette liberté.

- La promotion de la liberté des souscripteurs de contrats obsèques et de leurs familles dans le choix de l'entreprise de pompes funèbres à laquelle ils entendent confier l'organisation des obsèques ;
- La défense de la liberté d'entreprendre et la promotion d'une libre concurrence entre les opérateurs du funéraire ;
- La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles de certaines banques, assurances ou mutuelles dans l'orientation des familles afin de leur imposer un opérateur déterminé ;
- La sensibilisation du grand public ainsi que des pouvoirs publics sur les pratiques visant à restreindre le libre choix des familles ;
- Plus généralement, de faire respecter les dispositions en vigueur relatives à la liberté de choix de l'opérateur funéraire, et de faire évoluer les normes en la matière afin de renforcer cette liberté ;

Les personnes qui souhaitent s'investir pour cette cause sont les bienvenues.

Véronique Bertrand.



Gilles Dhénaut.



JE CHOISIS MES POMPES FUNÈBRES - LE MOUVEMENT

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

PERSONNE MORALE :

Nom : _____

Représentée par : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

SIRET : _____

Mail (obligatoire) : _____

PERSONNE PHYSIQUE :

Nom & Prénom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Mail (obligatoire) : _____

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT AVEC TOUTES VOS AGENCES !

Vous êtes une entreprise de pompes funèbres et vous dirigez plusieurs agences : en inscrivant tous vos établissements (30€ / agence en sus de l'adhésion), vous rejoignez et soutenez à 100% le Mouvement ! Toutes vos agences apparaîtront comme soutien sur le site web du Mouvement.

AGENCE 1

Nom : _____

Adresse : _____

AGENCE 2

Nom : _____

Adresse : _____

AGENCE 3

Nom : _____

Adresse : _____

AGENCE 4

Nom : _____

Adresse : _____

Inscription de plus de 4 agences : nous contacter.

Adhésion annuelle : 50€

Agence(s) supplémentaire(s) : ___ x 30€ = _____ €

Don : _____ €

= **TOTAL ADHÉSION ANNUELLE** : _____ € (Chèque à libeller à l'ordre de Je Choisis Mes Pompes Funèbres - Le Mouvement.)

jechoisismespompesfunebres.org

122 rue Amelot 75011 PARIS



Une arme considérable pour défendre cette cause est la communication. Une famille informée ne se laissera pas influencer.

- Œuvrer dans l'intérêt des familles et des opérateurs de pompes funèbres sur toutes problématiques en lien avec les contrats obsèques et leur exécution.

R : Quelles sont les conditions d'adhésion ? Comment adhérer ?

OC : On peut adhérer à l'association en tant que personne physique ou personne morale. La cotisation est fixée à 50 € par an. Il est possible de faire figurer ses agences supplémentaires pour 30 € par agence et par an. Pour adhérer, il suffit de compléter la demande d'adhésion (voir page précédente). Ce document est également disponible dans les actualités du site dédié. Les adhésions sont ensuite validées par le bureau.

R : Quel est le plan d'action proposé par l'association ?

OC : Une arme considérable pour défendre cette cause est la communication. Une famille informée ne se laissera pas influencer. Les adhérents à l'association JCMFPF reçoivent une clé USB avec un certain nombre de documents clés pour communiquer et informer.

Parmi ces documents, il y a "les pièges à éviter" destinés aux souscripteurs de contrats obsèques pour les inciter à modifier le bénéficiaire de leur contrat en nommant l'entreprise de pompes funèbres qu'ils souhaitent. Ce document est également destiné aux familles en deuil pour les encourager à appeler directement l'entreprise de pompes funèbres de leur choix, sans passer par la plateforme d'une assurance qui tentera de les diriger vers une entreprise "partenaire".

Les banques, assurances et mutuelles n'ont pas le droit de conserver le capital, une fois le décès survenu. Certaines ne voudront pas régler directement l'entreprise de pompes funèbres choisie en prétextant que celle-ci n'était pas bénéficiaire. Elles régleront donc la famille. Mais dans tous les cas, le capital sera bien débloqué.

De plus, le fait de ne pas faire appel à l'assistance ou à la plateforme évite les frais de gestion et de mise en relation que certains réclament aux entreprises de pompes funèbres. Le capital est ainsi débloqué en intégralité en évitant les intermédiaires. Si les adhérents de l'association communiquent massivement sur ces différents axes, ce sera un premier pas vers notre objectif. L'opinion publique doit être alertée.

R : Quel sera l'agenda 2022 ?

OC : Une réunion en visio sera tenue en début d'année pour les adhérents. L'agenda 2022 et le plan d'action précis seront dévoilés. En attendant, il faut rassembler !

